RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	COLORTREND® 807-0424 QME QUINACRIDONE MAGENTA
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
SAP Specification	000000157097

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Colorants for tinting of paints / coatings.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Chromaflo Technologies B.V. P.O. Box 1076, 6201BB Maastricht NL-6222 NL Maastricht, Les Pays-Bas Chromaflo Technologies Europe B.V. Nusterweg 98, 6136 KV Sittard, Les Pays-Bas Chromaflo Technologies Finland Oy P.O. Box 42, FI-01301 Vantaa Heidehofintie 6, FI-01300 Vantaa, Finlande
Téléphone	+31 (0)43 352-7700
Téléfax	+31 (0)43 362-2238
Adresse e-mail	EHS_EMEA@CHROMAFLO.COM
GLOBAL EMERGENCY NUMBER	+1-760-476-3961
Code d'accès	334294
Numéro de contrat	12154

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE	112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Autriche Centre d'information antipoison national	+431 406 4343 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Belgique Centre antipoison national	070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Bulgarie Centre d'information toxicologique national	+359 2 9154233 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Croatie Centar za kontrolu otrovanja	+3851 2348 342 Information available 24/7 in Croatian and English.
Chypre Poison Centre	1401 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
République tchèque Centre d'information antipoison national	+420 224 919 293, ou +420 224 915 402 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Danemark Centre antipoison national	+45 82 12 12 12 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Estonie Centre d'information antipoison national	16662 or abroad: (+372) 7943 794 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Finlande Centre d'information antipoison national	(09) 471 977 (direct) ou (09) 4711 (plateforme) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
France Centre antipoison national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Grèce Κέντρο Δηλητηριάσεων Νοσ.	+ 302107793777 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Hongrie Numéro de téléphone d'urgence national	36 80 20 11 99 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Islande Poisons Information Center - Icelandic University Hospital	+ 354 543 2222 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Irlande National Poisons Information Centre	+353 (0)1 809 2166 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia CAV Centro Nazionale di Informazione Tossiologica	0382-24444 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesu" Dip. Emergenza e Accettazione D	06-68593726 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia Az. Osp.Univ. Foggia	800183459 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia Az. Osp. "A. Cardarelli"; Napoli	081-5453333 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia CAV Policlinico "Umberto I"; Roma	06-49978000 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia CAV Policlinico "A.Gemelli"; Roma	06-3054343 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica; Firenze	055-7947819 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia Osp. Niguarda Ca' Granda; Milano	02-66101029 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII; Bergamo	800883300 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Italia Azienda Ospedaliera Integrata Verona	800011858 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Lettonie Toksikologijas un sepses klinikas Saindesanas un Salu informacijas	(+371) 67042473, 112 (national) (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Lituanie Neatidėliotina informacija apsinuodijus	+370 5 236 20 52 ou +37068753378 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Malte Service des accidents et des urgences	2545 4030 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Pays-Bas Centre d'information antipoison national (NVIC)	030-274 88 88 (Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Norvège Centre d'information antipoison norvégien	22 59 13 00 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Portugal Centre antipoison	800 250 250 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Roumanie Biroul RSI si Informare Toxicologica	021.318.36.06 (Disponible de 8 heures à 15 heures. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Slovaquie Centre d'information toxicologique national	+421 2 5477 4166 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Slovénie Centre antipoison national	112 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Espagne Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses (INTCF)	+34 91 562 04 20 (Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Suède Centre d'information antipoison national	112 – et demander Poison Information (Informations antipoison) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Suisse Tox Info Suisse	145 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	-

Mentions de mise en garde

Prévention

Intervention

Stockage

Élimination

Informations supplémentaires de l'étiquette	EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
2.3. Autres dangers	Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,05	2634-33-5 220-120-9	Exempt	613-088-00-6	

Classification : Acute Tox. 4;H302;(ATE: 500 mg/kg), Acute Tox. 2;H330;(ATE: 0,05 mg/l), Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411

Limite de Concentration Spécifique: Skin Sens. 1;H317: C >= 0.05 %

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015	55965-84-9 611-341-5	Exempt	613-167-00-5	
Classification :	Acute Tox. 3;H301;(ATE: 100 mg/kg), Acute Tox. 2;H310;(ATE: 50 mg/kg), Acute Tox. 2;H330;(ATE: 0,5 mg/l), Skin Corr. 1C;H314, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute 1;H400(M=100), Aquatic Chronic 1;H410(M=100)				
Limite de Concentration Spécifique:	Skin Corr. 1C;H314: C >= 0.6 %, Skin Irrit. 2;H315: 0.06 % <= C < 0.6 %, Eye Dam. 1;H318: C >= 0.6 %, Eye Irrit. 2;H319: 0.06 % <= C < 0.6 %, Skin Sens. 1A;H317: C >= 0.0015 %				
Autres composants sous les niveaux déclarables	90 - 100				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ETA : Estimation de la toxicité aiguë
M : facteur M
PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.
Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Autriche . MAK List, OEL Ordinance (GwV), BGBl. II, no. 184/2001

Composants	Type	Valeur	Forme
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)	MAK	0,05 mg/m3	
poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-hydro-omega-hydroxy-Ethane-1,2-diol, éthoxylé (CAS 25322-68-3)	MAK	1000 mg/m3	Fraction inhalable.
	VLCT	4000 mg/m3	Fraction inhalable.

Danemark. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur
poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-hydro-omega-hydroxy-Ethane-1,2-diol, éthoxylé (CAS 25322-68-3)	Vle	1000 mg/m3

Allemagne. Liste MAK de la DFG (VLE indicatives). Fondation allemande pour la recherche, Division des risques liés aux composés chimiques dans le travail (DFG)

Composants	Type	Valeur	Forme
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.

Allemagne. TRGS 900, Valeurs limites dans l'air ambiant sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-hydro-omega-hydroxy-Ethane-1,2-diol, éthoxylé (CAS 25322-68-3)	AGW	1000 mg/m3	Fraction inhalable.

Slovaquie. LEP. Règlement n° 300/2007 relatif à la protection de la santé en cas de travail avec des agents chimiques

Composants	Type	Valeur
poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-hydro-omega-hydroxy-Ethane-1,2-diol, éthoxylé (CAS 25322-68-3)	VME	1000 mg/m3

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

Composants	Type	Valeur	Forme
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)	VME	0,05 mg/m3	
poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-hydro-omega-hydroxy-Ethane-1,2-diol, éthoxylé (CAS 25322-68-3)	VME	1000 mg/m3	Fraction inhalable.

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)	VLCT	0,4 mg/m3	Fraction inhalable.
	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-hydro-omega-hydroxy-Ethane-1,2-diol, éthoxylé (CAS 25322-68-3)	VME	1000 mg/m3	

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9) — Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Magenta.
Odeur	Légèrement.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F) évalué
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Point d'éclair	> 105,00 °C (> 221,00 °F) évalué
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
pH	8 - 9,5
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Caractéristiques des particules	Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Densité	1,05 - 1,25 g/cm³
Viscosité dynamique	500 - 3000 mPa·s
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.
Symptômes	L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèce	Résultats d'essais
COLORTREND® 807-0424 QME QUINACRIDONE MAGENTA		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	174200 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	786 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	11210 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	87,12 mg/kg
Inhalation		
Brouillard		
CL50	Rat	0,33 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	64 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu avec une exposition prolongée.

Hongrie. Ordonnance (hongr. EüM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]

N'est pas listé.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Peut causer des réations allergiques respiratoires et de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

Composants		Espèce	Résultats d'essais
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (CAS 2634-33-5)			
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Ablette (Alburnus alburnus)	>= 8 - <= 13 mg/l, 96 heures

Composants		Espèce	Résultats d'essais
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)			
Aquatique			
Aiguë			
Algues	CE50	Algues	0,027 mg/l, 72 heures
	CSEO	Algues	0,0014 mg/l, 72 heures
Crustacé	CL50	Puce d'eau (Daphnia magna)	0,16 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0,19 mg/l, 96 heures
Chronique			
Crustacé	CSEO	Puce d'eau (Daphnia magna)	0,1 mg/l, 21 jours
Poisson	CSEO	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0,05 mg/l, 14 jours

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration (FBC) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

12.8. Informations supplémentaires

Estonie : Substances dangereuses dans les sols, Données

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (CAS 2634-33-5)	Pesticides chimiques (Comme la somme totale des substances actives) 0,5 mg/kg Pesticides chimiques (Comme la somme totale des substances actives) 20 mg/kg Pesticides chimiques (Comme la somme totale des substances actives) 5 mg/kg

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non établi.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (CAS 2634-33-5)
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9)

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Non
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Oui
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Non
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
Taiwan	Taïwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriées ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route .
AGW : Arbeitsplatzgrenzwert - Allemagne (Occupational threshold limit value (Valeur limite d'exposition professionnelle)).
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CEN : Comité européen de normalisation.
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).
MAC : Concentration maximale autorisée
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL : Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).
TLV : Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition).
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.
VLE (Valeur Limite d'Exposition)
VME (Valeur Moyenne d'Exposition).
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

Informations de formation Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les informations de la présente fiche sont basées sur des données présumées exactes. Le fabricant décline toute responsabilité liée à l'utilisation ou la référence à la présente fiche. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte. Ces informations de sécurité ne constituent pas une autorisation à utiliser cette matière selon les revendications de quelque brevet tiers que ce soit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si une utilisation envisagée de cette matière est susceptible d'enfreindre de tels brevets, et d'obtenir les autorisations correspondantes le cas échéant.